

# SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

[cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr)



## Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 19 novembre 2020.

Une nouvelle conférence téléphonique a eu lieu cet après-midi avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

**Clusters :** il y a moins de situations critiques que la semaine dernière. A Marseille Port : 5 cas confirmés. La contamination serait liée à une situation de prise de repas en commun.

Alerte sur la possible **absence d'efficacité** de certains gels hydroalcooliques. Les tests montrent que les gels utilisés en Douane sont efficaces et virucides.

**Tests antigéniques :** à ce stade, il n'est pas opportun selon la médecine de prévention de les utiliser dans nos services. Ces tests seraient principalement efficaces sur les personnes symptomatiques ou bien là où il y a de fortes concentrations d'individus. Cette doctrine pourra être revue ultérieurement.

**Personnes vulnérables :** on prévoit un réexamen des situations des agents qui seraient impactés par la nouvelle circulaire Fonction Publique du 10 novembre.

**Personnes vivant au contact de personnes vulnérables :** le Secrétariat Général de Bercy a fait un statut particulier pour ces agents. Toutes les solutions doivent être recherchées pour qu'ils ne contaminent pas leurs proches vulnérables.

**Réunions à l'initiative d'organisations syndicales :** dans la mesure du possible, les tenir en distanciel. Sinon, maximum de 6 personnes en présentiel, en respectant la distanciation sociale et les gestes barrière. Si le lieu de réunion est dans un bâtiment de l'administration, le responsable du site veille au respect de ces consignes.

**Agents devenant cas contact pendant des congés annuels :** il n'y a pas lieu de régulariser leur situation en les plaçant en ASA puisque leur situation d'absence est déjà « régulière » par rapport au service.

**Agents en logement Masse partagé :** application d'un protocole qui sera signé par chaque locataire.

**Télétravail et droit à la déconnexion :** les agents qui ont déporté leur ligne téléphonique professionnelle sur un numéro personnel pour la période du télétravail ne sont pas en capacité d'annuler ce transfert d'appel lorsque leurs horaires de travail sont terminés. Ainsi ils reçoivent des appels intempestifs en dehors de leurs horaires de travail. La SD/SI travaille sur une solution technique consistant à faire transiter les communications téléphoniques via l'ordinateur, ainsi lorsque l'ordinateur ne serait pas connecté les agents ne pourraient pas être dérangés.

**Report de congés annuels non consommés en 2020 sur 2021 :** la question a été posée au SG de Bercy, cela se traite au niveau interministériel, pas de réponse à ce stade.

**Prise de repas dans les véhicules de service :** il est rappelé que cela doit rester exceptionnel.

**Télétravail :** DIPA, DINA et DI de Bourgogne restent les directions où les soucis d'octroi de télétravail sont constamment rapportés.

**CFTC-Douanes :**  
*Sur un autre ton.*